

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2022

DELIBERATION N°CP2022-09/5/43 DOSSIER N°5306	COMMISSION N° 5	CP - RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
---	----------------------------	--

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line COINDAT, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Marie-France GALBRUN, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Thierry GAILLARD, Jérémie SAUTY, Hélène PILAT, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Marie-Thérèse VIALLE à Nicolas SIMONNET
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT

RAPPORT : Demande de subventions milieux aquatiques

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Aménagement du Territoire/PAT-ENV
EAU/ASS

Rapporteur : M. Thierry GAILLARD



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD 2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

Vu la délibération n°CD2022-05/4/19 du Conseil départemental du 20 mai 2022 approuvant le règlement d'aide pour la restauration des milieux aquatiques (Fiche N° 7/2/1)

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP30/09/2022/5/43 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- décide d'accorder les subventions récapitulées dans le tableau ci-après :

Bénéficiaire	Objet de la demande	Montant HT de la dépense	Montant TTC de la dépense	Montant éligible au soutien du Département	Participations financières sollicitées	Montant de la subvention départementale
Communauté de Communes Creuse Grand Sud Dossier : 00006773	mise en conformité du plan d'eau de Féniers	82 895,00 €	99 474,00 €	82 895,00 €	Agence de l'eau Loire Bretagne (50 %) Région Nouvelle Aquitaine (10 %)	12 434,25 € (15 %)*
Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe Dossier : 00007213	réalisation d'études continuité écologique sur l'Ardour et la Gartempe	16 600,00 €	19 920,00 €	19 920,00 €	Agence de l'eau Loire Bretagne (50 %) Région Nouvelle Aquitaine (20 %)	1 992,00 € (10 %)*
Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse Dossier : 00007214	réalisation de la tranche 2 (2022) de travaux dans le cadre du Contrat Territorial du bassin versant de la Petite Creuse	143 750,00 €	172 500,00 €	172 500,00 €	Agence de l'eau Loire Bretagne (50 %) Région Nouvelle Aquitaine (0 %)	17 250,00 € (10 %)*

* taux maximum

- autorise la Présidente du Conseil départemental à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions ;

- dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental :

Chapitre 917.38 – article 204142 op.19,


Chapitre 917.38 – article 204141 op.19.

Pour la Communauté de Communes Creuse Grand Sud : M Jean-Luc LEGER, Mmes Renée NICOUX et Laurence CHEVREUX n'ont pas pris part au vote
Adopté : 27 pour - 0 contre - 0 abstention

Pour le Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe : Mmes Catherine DEFEMME, Armelle MARTIN, MM Thierry GAILLARD, Philippe BAYOL (ayant donné pouvoir à Armelle MARTIN) et Eric BODEAU n'ont pas pris part au vote
Adopté : 25 pour - 0 contre - 0 abstention

Pour le Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse : MM Guy MARSALEIX (ayant donné pouvoir à Hélène PILAT), Nicolas SIMONNET, Franck FOULON, Mmes Hélène PILAT, Marie-Christine BUNLON, Marie-Thérèse VIALLE (ayant donné pouvoir à Nicolas SIMONNET), n'ont pas pris part au vote
Adopté : 24 pour - 0 contre - 0 abstention

Publié sur le site www.creuse.fr le 10 octobre 2022

Envoyé en préfecture le 06/10/2022
Reçu en préfecture le 06/10/2022
Affiché le 
ID : 023-222309627-20221005-CP2022264-DE

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET